

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi quinzième jour de novembre deux mille vingt et un à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Paul-Égide Bourdages, conseiller
 Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Sylvain Bourque, conseiller
 Maude Brinck-Poirier, conseillère
 Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est absent : Joshua Burns, conseiller

Est aussi présente : Céline Leblanc Méthot, secrétaire-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;
4. Finances /comptes pour approbation;
5. Correspondance;
6. Assemblée publique de consultation Règlement # 300-2021 (Entrepôt route Arsenault);
7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus;
8. Nomination du maire suppléant;
9. Embauche de la préposée à l'entretien;
10. Restructuration du personnel administratif;
11. Dépôt de la liste vente pour taxes;
12. Salaire personnel électoral;
13. Nouvelle responsable bibliothèque;
14. Mandat assistance professionnels pour ressources humaines - firme Lelièvre Conseils Développement des Régions Inc.
15. Système d'alerte à la population (Telmatik) – renouvellement;
16. Dépôt du 2e projet de règlement # 300-2021 modifiant le règlement de zonage 213-2013 de la municipalité de Caplan;
17. Club de motoneige – Demande droit de passage / saison 2021-2022;
18. Plaintes chien rue des Lilas – interdiction de possession au propriétaire;
19. Projet caserne-garage – Certificat de paiement no. 3;
20. Demande autorisation déneigement route 4e Rang Est ;
21. Travaux hôtel de ville – Supplément pour transport station pompage;

22. Travaux hôtel de ville – Supplément pour revêtement de plancher;
23. Demande soutien financier Transport Ski-Bus Pin Rouge 2022;
24. Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal;
25. Location salle multifonctionnelle – remboursement;
26. Piste cyclable – frais supplémentaires fabrication des chicanes;
27. Autres sujets :

27.1 _____

Suivi dossier des élus.

Période de questions.

Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

La maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 295

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Bertrand Molloy propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 27, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 296

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021;

La secrétaire-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 297

4. FINANCES / COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois d'octobre 2021 soient acceptés pour un montant global de **619 611.24 \$**. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Le chèque #24719 au montant de 572.50 \$ est annulé.

Adopté.

5. CORRESPONDANCE

- Service ambulancier de la Baie a remis gratuitement un défibrillateur pour le centre communautaire
- Remerciements du Club de soccer BDC
- Avis de dépôt du rôle

6. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT # 300-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 213-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Le projet de Règlement # 300-2021 modifiant le Règlement de zonage # 213-2013 de la municipalité de Caplan est expliqué.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de créer, à partir de la zone à dominance Agricole (48-A), la zone à dominance Agricole 80-A ce, en permettant les usages 1001, 1002, 80, 81, 82, 83 et l'ajout dans « Autres usages permis », l'usage particulier 6375 « Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts ».

Il est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan.

7. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Les élus municipaux doivent déposer annuellement leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Joshua Burns, Maude Brinck-Poirier, Jean-Marc Moses, Paul-Égide Bourdages, Jean-Bertrand Molloy et Sylvain Bourque déposent leur déclaration.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 298

8. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant qu'un nouveau conseil municipal est formé;

Considérant la nécessité de nommer un maire suppléant;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal recommande la nomination de Jean-Marc Moses à titre de maire suppléant à compter du 15 novembre 2021 et ce jusqu'à la séance du 2 mai 2022 (période de 6 mois);

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 299

9. EMBAUICHE DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN

Considérant qu'un poste de préposé à l'entretien permanent était à combler;

Considérant que le conseil a mandaté Mme Lysanne St-Onge, coordonnatrice des loisirs et M. Toma Rioux, directeur des travaux publics (résol. 021-09-270) à faire la sélection et les entrevues des candidats;

Considérant que la coordonnatrice des loisirs et le directeur des travaux publics ont rencontré une candidate ayant l'intérêt et les aptitudes à combler le poste et ont présenté au conseil leur recommandation d'embauche;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal entérine l'embauche de Mme Josée Dubé au poste de préposé à l'entretien tel que proposé par la coordonnatrice des loisirs et le directeur des travaux publics;

Que les conditions d'embauche soient établies selon l'échelon retenu et les modalités de travail définies ;

Que la date de début d'emploi soit effective au 1^{er} novembre 2021;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 300

10. RESTRUCTURATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

Considérant que le poste de directeur général est vacant;

Considérant que la responsabilité de secrétaire-trésorière adjointe est assumée par Mme Sylvie Arsenault, adjointe administrative (résol. # 021-04-098) ;

Considérant les tâches financières prévues dans les prochains mois (exemple : prévisions budgétaires, taxation, T4), Mme Arsenault désire combler uniquement son poste régulier d'adjointe administrative ;

Considérant l'intérêt de Mme Céline Leblanc Méthot à occuper le poste de secrétaire-trésorière adjointe ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Mme Céline Leblanc Méthot occupe dorénavant le poste d'agente de bureau et secrétaire-trésorière adjointe et ce, jusqu'à ce que Mme Sylvie Arsenault soit prête à reprendre le poste ;

Que la majoration du salaire de 12 % pour les tâches de secrétaire-trésorière adjointe soit remise à l'agente de bureau à la place de l'adjointe administrative;

Que ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2021;

Que les deux (2) employées continuent de recevoir l'allocation de 12 % de leur salaire tel que mentionné à la résolution # 021-09-247;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 301

11. DÉPÔT DE LA LISTE DE VENTE POUR TAXES

Considérant qu'une liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité (art. 1022 C.M.) doit être déposée par la secrétaire-trésorière;

Pour ce motif, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte de procéder à la vente pour non-paiement de taxes selon les mêmes modalités que l'an passé (ceux ayant un solde non payé pour 2020, si ce n'est pas une mise à jour);

Que le conseil municipal exclut de la vente pour taxes les terrains suivants :

- le numéro de lot 5 382 349;
- le numéro de lot 5 383 463;
- le numéro de lot 5 383 165;

Que les montants inférieurs à 10 \$ ne soient pas visés par cette démarche;

Que des frais seront applicables pour les contribuables dont un courrier recommandé doit être acheminé (montant déboursé affranchissement);

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 302

12. SALAIRE PERSONNEL ÉLECTORAL

Considérant que le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* est modifiable;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal entérine la proposition du président d'élection;

Que le salaire du personnel de la table de vérification, de l'aide primo et du préposé à la désinfection (COVID) soit de 15 \$ l'heure;

Que le montant forfaitaire pour les substituts soit de 50 \$;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 303

13. NOUVELLE RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE

Considérant le départ de Mme Colette Bertrand à titre de responsable de la bibliothèque;

Considérant la proposition de nomination d'une nouvelle responsable;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la nomination de la nouvelle responsable de la bibliothèque Jeanne Ferlatte, Mme Bella Barriault;

Que cette nomination soit effective à compter du 1^{er} décembre 2021;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 – 304

14. MANDAT ASSISTANCE PROFESSIONNELS POUR RESSOURCES HUMAINES - FIRME LELIÈVRE CONSEILS DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS INC

Considérant les recours possibles auprès au tribunal administratif en lien avec le congédiement d'un employé;

Considérant que la Municipalité juge pertinent d'assurer une assistance professionnelle dans la démarche;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal entérine le mandat d'assistance de la firme Lelièvre Conseils Développement des Régions Inc. et toute assistance requise dans le suivi de dans le dossier;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 305

15. SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION (TELMATIK) – RENOUELEMENT

Considérant le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour assurer la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre du ministre de la Sécurité publique;

Considérant que le contrat actuel a été signé le 9 novembre 2019 pour une durée de deux (2) ans et doit qu'il doit être renouvelé;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal autorise la MRC de Bonaventure à renouveler, pour et au nom de la Municipalité de Caplan, le contrat de 2 ans avec la compagnie Telmatik, au coût annuel de 1 495 \$;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 306

16. DÉPÔT DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT # 300-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 213-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Caplan peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal ;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement # 300-2021 a été donné le 27 septembre 2021;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation ;

Considérant que le conseil municipal peut adopter le présent projet de règlement avec ou sans modification;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le 2^e projet de Règlement # 300-2021 modifiant le Règlement de zonage # 213-2013 de la municipalité de Caplan soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du Règlement de zonage # 213-2013 de la municipalité de Caplan, est modifiée par la création de la zone à dominance Agricole 80-A à même la zone à dominance Agricole 48-A, ce tel que reproduit sur le Plan numéro **PREG-ZONAGE-ZONE (80-A)-CAPLAN** ci-joint à l'Annexe A du 1^{er} projet de Règlement # 300-2021;

Article 2

Le Feuillet 14 de 14 de la Grille des spécifications des usages autorisés par zone, faisant partie intégrante du Règlement numéro 213-2013 (Règlement de zonage) de la municipalité de Caplan, est modifié au niveau de la nouvelle zone créée à dominance Agricole 80-A par l'ajout des usages 1001, 1002, 80, 81, 82,83 et l'ajout dans « Autres usages permis » de l'usage particulier 6375 « Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts ».(ci-joint l'Annexe B au présent 1^{er} projet de règlement).

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 307

17. CLUB DE MOTONEIGE – DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE / SAISON 2021-2022

Considérant la demande d'autorisation de passage sur les routes de la Municipalité de Caplan déposée par « Le Club les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond Inc »;

Considérant la preuve d'assurance responsabilité et le détail du parcours sur le territoire de la municipalité de Caplan reçus de leur part;

Considérant que le trajet est le même que l'année dernière;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal autorise au Club Chevaliers de la Motoneige de New Richmond Inc, le passage sur les routes : du 3e Rang Ouest, le trou des Antoine, la route de Musselyville et le 4e Rang de la Municipalité;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 308

18. PLAINTES CHIEN RUE DES LILAS – INTERDICTION DE POSSESSION AU PROPRIÉTAIRE

Considérant que la Municipalité de Caplan a reçu, plusieurs plaintes quant à un chien dans la rue des Lilas;

Considérant que le chien aurait causé une perte de volailles ainsi que des dommages matériels chez certains voisins;

Considérant que le propriétaire a été contacté à plusieurs reprises;

Considérant que la situation n'a pas été corrigée par le propriétaire;

Considérant les recommandations du directeur des travaux publics dans le suivi de ce dossier;

Considérant le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte les recommandations du directeur des travaux publics, soit d'entamer les procédures pour ordonner au propriétaire du chien de la rue des Lilas, de se départir du chien ou de tout autre chien,

Que pour une période de deux (2) ans, le propriétaire ne pourra posséder, acquérir, garder ou élever un chien sur le territoire de la municipalité de Caplan;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 309

19. PROJET CASERNE-GARAGE – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 3

Considérant que la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc. le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

Considérant les travaux exécutés en date du 11 novembre 2021;

Considérant la recommandation par certificat de paiement No 3 de l'architecte au dossier Pierre Bourdages;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal approuve le paiement à l'entrepreneur DG Construction inc. au montant de 425 269.13 \$ (incluant les taxes) tel que le certificat de paiement No. 3 de Pierre Bourdages, architecte;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 310

20. DEMANDE AUTORISATION DÉNEIGEMENT ROUTE 4E RANG EST

Considérant que le propriétaire des lots 5 522 145 et 5 522 100 demande l'autorisation d'ouvrir une section de la route du 4^e Rang Est afin d'accéder à son chalet;

Considérant que l'article 5 du règlement # 127-2004 stipule que le demandeur doit respecter les exigences suivantes:

- obligation d'obtenir la permission de déneiger par résolution du Conseil municipal;
- faire le déneigement selon les mêmes largeurs de la Municipalité et prendre les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée;
- posséder une assurance responsabilité civile d'un minimum de 1 million de dollars;
- doit aviser s'il y a un circuit de motoneiges;

Considérant que le propriétaire respecte la réglementation en vigueur;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le Conseil municipal accepte de donner l'autorisation au propriétaire des lots 5 522 145 et 5 522 100 pour faire le déneigement d'une section de la route du 4^e Rang Est à la condition qu'il respecte toutes les exigences prescrites au règlement # 127-2004;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 311

21. TRAVAUX HÔTEL DE VILLE – SUPPLÉMENT POUR TRANSPORT STATION POMPAGE

Considérant que le contrat de drainage et d'imperméabilisation de l'hôtel de ville donné à Excavation Michel Pelletier Inc. (#résol. # 021-05-133) a été adjudiqué au montant de 26 200 \$ avant les taxes;

Considérant qu'un supplément de 500 \$ a été ajouté pour le transport de station pompage;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal accepte de payer le surplus de 500 \$ à l'adjudication de 26 200 \$, à Excavation Michel Pelletier Inc. (résol. # 021-05-133) pour le transport de station pompage;

Que le conseil accepte le paiement de la facture #510563 au montant de 30 698.33 \$ incluant les taxes;

Que cette dépense soit affectée au surplus accumulé;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 312

22. TRAVAUX HÔTEL DE VILLE – SUPPLÉMENT POUR REVÊTEMENT DE PLANCHER

Considérant que le contrat de revêtement du plancher de la bibliothèque donné à BMR (résol. 021 05 133) a été adjudiqué au montant de 21 757.17 \$ incluant les taxes;

Considérant qu'un supplément de 93.16 \$ incluant les taxes a été ajouté à la facture;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal accepte de payer le surplus de 93.16 \$ à l'adjudication de 21 757.17 \$ incluant les taxes, à BMR;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 313

23. DEMANDE SOUTIEN FINANCIER TRANSPORT SKI-BUS PIN ROUGE 2022

Considérant la demande (400 \$) de financement pour le projet Transport Ski-Bus Pin Rouge 2022;

Considérant l'implication de la Municipalité (250 \$) depuis les dernières années pour encourager les jeunes à la pratique du ski alpin et à des saines habitudes de vie;

Considérant la participation des Municipalités voisines;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal accepte de verser un montant de 250 \$ pour participer au financement du projet «Ski-Bus Pin Rouge 2022»;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 314

24. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des réunions;

Pour ce motif, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le **lundi** et débiteront à **20 h** :

- | | |
|--------------|--|
| ♦ 10 janvier | ♦ 4 juillet |
| ♦ 7 février | ♦ 1 ^{er} août |
| ♦ 7 mars | ♦ 12 septembre (5 septembre : Fête du travail) |
| ♦ 4 avril | ♦ 3 octobre |
| ♦ 2 mai | ♦ 7 novembre |
| ♦ 6 juin | ♦ 5 décembre |

Qu'à cette liste, peuvent s'ajouter les séances d'ajournement dont un avis public sera affiché lorsqu'applicable;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 315

25. LOCATION SALLE MULTIFONCTIONNELLE - REMBOURSEMENT

Considérant les modalités du protocole concernant les remboursements possibles lors de location de salles;

Considérant une demande à cet effet et qui est en dehors des modalités établies;

Considérant la recommandation de la responsable des locations de salle;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal accepte la recommandation de remboursement d'une partie des frais pour la location de la salle Multifonctionnelle;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 11 - 316

26. PISTE CYCLABLE – FRAIS SUPPLÉMENTAIRES FABRICATION DES CHICANES

Considérant que le contrat de fabrication des chicanes pour la piste cyclable donné à Fabri-Tech (#résol. # 021-06-176) a été adjudiqué au montant de 14 762 \$ avant les taxes;

Considérant qu'un supplément de 871 \$ a été ajouté pour les rodes filetées et le pliage de celles-ci;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal accepte de payer le surplus de 871 \$ à l'adjudication de 14 762 \$ avant les taxes, à Fabri-Tech pour les rodes filetées et le pliage de celles-ci;

Que le conseil accepte le paiement de la facture #22335 au montant de 17 974.04 \$ incluant les taxes;

Adopté.

27. AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION 021 – 11 – 317

27.1 FÉLICITATIONS AUX QUATRE (4) NOMINÉS DU GALA RECONNAISSANCE 2021 DE LA CHAMBRE DE COMMERCES BDC

Considérant que quatre (4) entreprises de Caplan ont été nominées dans diverses catégories au Gala Reconnaissance 2021 de la Chambre de commerces BDC;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal tient à féliciter les entreprises suivantes pour leur nomination au Gala Reconnaissance 2021 de la Chambre de commerces BDC : Méligym, Morrissey Informatique et le camping Au bord de l'eau;

Que le conseil municipal félicite M. Joseph St-Denis Boulanger pour son prix « Jeune personnalité de l'année » et celui « Jeune entreprise de l'année » pour la Distillerie des Marigots.

Adopté.

28. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Quelques membres du conseil municipal font un résumé de leurs dossiers.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été soumise au conseil municipal dont la réponse a été enregistrée à la réunion.

RÉSOLUTION 021 – 11 – 318

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Jean-Marc Moses la séance est ajournée.

Il est 20 h 52.

Unanimité.

Lise Castilloux, maire

Céline Leblanc Méthot, sec.trésorière adj.

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.